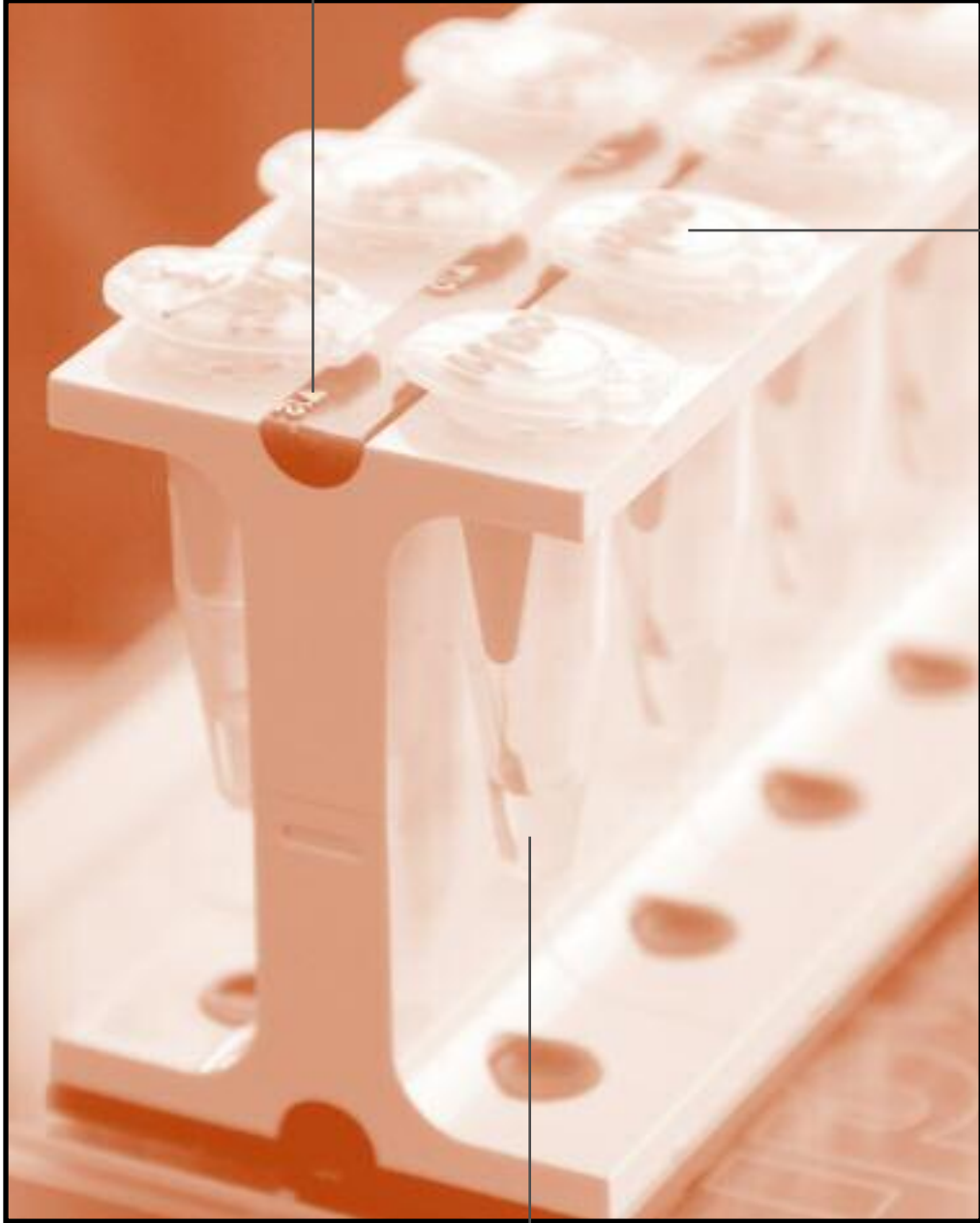




**Laboratoire
de sciences judiciaires
et de médecine légale**

PLAN D'ACTION
2007 - 2008

LSJML



PLAN D'ACTION
2007 - 2008

Cette publication est une production
du Laboratoire de sciences judiciaires
et de médecine légale du ministère
de la Sécurité publique.

Photographies et
Graphisme : Thierry Marcoux et Nabil Laham
Impression : Imprimerie HFD Inc.

Dépôt légal – Novembre 2007
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives nationales du Canada

ISBN 978-2-550-51365-0
ISSN 1701-9346
(Gouvernement du Québec), 2007

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous pays. Toute reproduction par procédé mécanique ou électronique, y compris la micro reproduction, est interdite sans l'autorisation écrite du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale.

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale aura atteint, au terme de l'exercice budgétaire qui vient, la dernière année de sa planification stratégique 2005-2008.

La plupart des objectifs fixés dans cette planification auront été réalisés. Nous devons donc, à compter de l'automne prochain, en collaboration avec l'École nationale d'administration publique, préparer pour la période 2008-2011 l'élaboration de nouveaux objectifs qui guideront de façon harmonieuse le développement de notre organisation.

Au chapitre de l'assurance-qualité, les audits externes ayant lieu dans l'année qui vient, nous serons en mesure d'obtenir notre accréditation ISO 17025.

À la suite d'un sondage très exhaustif mené par la maison Léger Marketing, parmi les conclusions émergentes de cette enquête téléphonique, nous aurons comme principal défi de réduire les délais de livraison de nos services.

Également, afin d'améliorer l'efficacité de notre organisation dans sa prestation de service public, le Laboratoire implantera, au cours de l'exercice, la demande d'expertise en ligne destinée aux corps policiers. Ainsi, ces derniers pourront faire une demande d'expertise et effectuer le suivi d'un dossier sur Internet.

Ces objectifs, sûrement exigeants, devraient assurer de la part de notre organisation une meilleure qualité de service à notre clientèle et à nos partenaires et nous permettre de remplir adéquatement notre mission première, à savoir soutenir et éclairer l'administration de la justice.

Le directeur général

Original Requis et Signé

Yves « Bob » Dufour

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	1
1.1	Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	1
1.2	La vision	1
1.3	La mission	1
1.4	Les compétences distinctives	2
1.5	La structure organisationnelle	3
1.6	Les services et la clientèle	3
1.6.1	Les produits et les services	3
1.6.2	La clientèle	3
2	Le plan stratégique, les orientations et les objectifs	4
2.1	Les besoins de la clientèle	5
2.2	Le niveau d'expertise et de savoir-faire du Laboratoire	5
2.3	La performance financière du Laboratoire	6
3	Les objectifs opérationnels	7
4	Le niveau d'expertise à réaliser	10
5	Le maintien de la capacité scientifique	11
6	Les projets spéciaux	15
6.1	Planification stratégique	15
6.2	Laboratoire en ligne	15
7	Les ressources nécessaires	16
8	Les facteurs de contingence	17
9	Approbation du plan d'action	18

1 PRÉSENTATION DU LABORATOIRE DE SCIENCES JUDICIAIRES ET DE MÉDECINE LÉGALE

1.1 Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

À Montréal, en 1914, le gouvernement du Québec créait le premier laboratoire d'expertises judiciaires en Amérique du Nord. Aujourd'hui, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, sous la responsabilité du ministère de la Sécurité publique, est à l'image des laboratoires judiciaires modernes regroupant différents domaines d'expertises scientifiques : la biologie et l'ADN, les documents et les écritures, la balistique, la toxicologie, la chimie, les incendies et les explosions, de même que le génie électronique et informatique. Cependant, le laboratoire du Québec est différent, puisqu'il abrite également un département de médecine légale et de certification et de vérification des appareils de jeux. Ce groupement favorise la synergie entre les membres du personnel et l'amélioration constante des services.

Les activités et les ressources du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale sont régies par la *Loi sur la fonction publique*, la *Loi sur l'administration financière*, ainsi que par les règles de gestion gouvernementale des ressources humaines, matérielles et informationnelles. Ces lois et règles sont autant de balises qui assurent à la population, à la clien-

tèle et au personnel du Laboratoire une saine gestion de ses activités, conformément à la volonté gouvernementale d'équité et de transparence

1.2 La vision

Le Laboratoire est une organisation qui rassemble et développe une capacité scientifique (ressources humaines, matérielles et financières) utile à produire des expertises scientifiques. Cette organisation est reconnue pour sa contribution essentielle à l'administration de la justice. Elle valorise le service à la clientèle. Elle produit des expertises à la fine pointe des sciences judiciaires, fondées sur des analyses précises et exactes et une interprétation vraie. Le Laboratoire s'engage à maintenir et à développer son expertise dans ses champs de compétence.

1.3 La mission

La mission du Laboratoire est de réaliser des expertises objectives pour soutenir et éclairer l'administration de la justice du point de vue scientifique : il s'agit de procéder à des expertises en sciences judiciaires et en médecine légale pour l'administration de la justice et le soutien aux enquêtes policières et judiciaires.

L'énoncé de mission du Laboratoire s'inscrit à l'intérieur de celui du minis-

tère de la Sécurité publique qui veut faire en sorte que « les Québécoises et les Québécois bénéficient d'un milieu de vie sécuritaire propice à leur développement collectif, et ce, dans le respect de leurs droits et de leurs libertés individuelles ».

Quatre préoccupations majeures guident l'action du Ministère. Celui-ci doit collaborer avec ses partenaires à :

- atténuer le nombre et la gravité des crimes et des délits commis à l'encontre des lois fédérales dont le *Code criminel* et la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, des lois provinciales et des règlements municipaux;
- restreindre le nombre de cas de récidive des personnes contrevenantes;
- limiter les pertes humaines et matérielles causées par les sinistres et les incendies;
- améliorer le sentiment de sécurité de la population face aux risques réels ou appréhendés en matière de criminalité et de sinistres.

Le Laboratoire, par sa mission, contribue aux orientations gouvernementales. Le gouvernement du Québec a pour objectif, dans son document d'orientations *Briller parmi les meilleurs* (mars 2004), de veiller à la sécurité des citoyens et citoyennes. En s'assurant du fonctionnement optimal du système de sécurité publique et en luttant contre les crimes de toute nature, il favorise la protection des personnes, des biens et des conditions de vie des citoyens.

La mission du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale est centrée sur la réalisation d'expertises pouvant soutenir et éclairer l'administration de la justice. Le Laboratoire s'appuie donc sur la compétence de son personnel et sur le maintien d'un parc d'instruments scientifiques de haute qualité. L'accomplissement de cette mission contribue à assurer aux Québécoises et aux Québécois un milieu de vie sécuritaire qui leur permet d'exercer leurs droits et libertés individuelles et qui est propice au développement des personnes et des collectivités.

1.4 Les compétences distinctives

L'expert doit souvent adapter à ses besoins des techniques déjà au point ou alors en concevoir; son environnement de travail lui assure donc le maximum d'autonomie. L'expert doit également formuler des hypothèses afin d'orienter le plus tôt possible le policier enquêteur : distinguer entre un crime ou un accident, un suicide ou un meurtre, un incendie de nature criminelle ou non, etc. Par ailleurs, l'évolution constante des applications scientifiques oblige le personnel du Laboratoire à maintenir un niveau d'expertise à la fine pointe des dernières innovations. À ce titre, la formation du personnel et la participation à des congrès scientifiques internationaux sont essentielles pour améliorer l'éclairage apporté à la preuve devant les tribunaux.

1.5 La structure organisationnelle

Au Laboratoire, on a regroupé les expertises pour en faciliter la gestion et en réduire les coûts. Les directions ont donc été organisées en fonction du type d'expertise, ce qui favorise l'orientation du travail vers les résultats d'ensemble et met en évidence l'interdépendance des différentes directions. Il n'y a qu'un niveau hiérarchique entre les membres des différents services spécialisés (professionnels) et le directeur général. Ainsi, les spécialistes sont près des centres de décision pour le fonctionnement et le développement du Laboratoire. Il est important de signaler que les directeurs, assistés de coordonnateurs scientifiques, sont responsables de l'évolution et du maintien de l'expertise et de la qualité du travail effectué dans leur secteur respectif.

1.6 Les services et la clientèle

1.6.1 Les produits et les services

Le Laboratoire offre des services d'expertises scientifiques et médico-légales; de plus, il donne l'assistance sur les scènes de crimes majeurs, la certification des appareils de jeux et de solutions d'alcool type, des services-conseils, des témoignages et de la formation.

1.6.2 La clientèle

Les principaux clients sont les policiers provinciaux et municipaux, les substituts du Procureur général et les

coroners. Par ailleurs, le Laboratoire offre certains services à une clientèle particulière : la Régie des alcools, des courses et des jeux pour des services de certification et de vérification des appareils de jeux, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour des services d'expertise en balistique et, enfin, l'École nationale de police du Québec et les départements de médecine de certaines universités pour de l'enseignement donné par le personnel du Laboratoire.

2 LE PLAN STRATÉGIQUE, LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale a élaboré un plan stratégique pour la période 2005-2008; ce plan comporte trois enjeux majeurs :

Enjeu 1 - La satisfaction de la clientèle

Enjeu 2 - Le maintien, le développement et l'optimisation de la capacité scientifique

Enjeu 3 - La modernisation du modèle organisationnel

Le Laboratoire a également retenu trois orientations qui guideront l'action durant la période couverte par le plan stratégique.

Orientation 1 - Optimiser l'offre de services en fonction des ressources disponibles et des besoins des clients

Objectif 1 : Réaliser un protocole de relations avec la clientèle afin d'optimiser l'utilisation des ressources et la satisfaction des clients

Objectif 2 : Élaborer un cadre fonctionnel afin de gérer la demande de services des clients en fonction des ressources disponibles

Orientation 2 - Développement et adaptation continue du mode de production

Objectif 3 : Gérer de façon proactive le maintien et le développement de sa capacité scientifique

Objectif 4 : Optimiser, par une mise à jour continue des processus, le rapport entre la capacité de production et la demande

Orientation 3 - Gestion par résultats

Objectif 5 : Implanter un nouveau modèle organisationnel adapté à l'évolution des rapports avec les clients, de l'offre de services et du cadre décisionnel

Objectif 6 : Organiser un système d'information de gestion par résultats

2.1 Les besoins de la clientèle

Les besoins de la clientèle sont tributaires du cadre juridique en constante évolution. À cet effet, mentionnons quelques lois ayant influencé le travail du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale au cours des dernières années : l'article 258 du *Code criminel* traitant des poursuites en matière de facultés affaiblies, la *Loi sur le contrôle des armes à feu* (C-40) et la *Loi permettant l'analyse génétique à des fins médico-légales* (C-104 et C-3), de même que les modifications au *Code de la sécurité routière* concernant l'alcool au volant (Tolérance zéro).

Par ailleurs, les clients du Laboratoire exigent des résultats rapidement, car les délais retardent le déroulement des enquêtes policières. Ils diminuent l'efficacité des corps policiers, augmentent leurs coûts d'exploitation et peuvent, dans certains cas, causer des préjudices à des citoyens qui sont suspectés de crimes qu'ils n'ont pas commis. Ces délais peuvent même retarder l'emprisonnement de responsables de crimes en série. En ce qui a trait aux rapports d'autopsie, ils causent des préjudices importants aux proches des victimes, qui sont privés des indemnités des assureurs parce que les coroners ne peuvent produire leur rapport en l'absence de celui des pathologistes.

Pour sa part, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale doit garantir aux citoyens que les

appareils de jeux exploités par Loto-Québec sont sûrs et fiables.

L'administration de la justice, quant à elle, escompte bénéficier :

- d'expertises impartiales de qualité;
- d'experts compétents, crédibles, impartiaux et bons vulgarisateurs.

2.2 Le niveau d'expertise et de savoir-faire du Laboratoire

La précision scientifique des résultats sur lesquels les experts fondent leurs opinions lors de leurs témoignages peut être remise en cause en tout temps. En conséquence, le Laboratoire doit demeurer à la fine pointe des dernières innovations dans les différents domaines en ajustant constamment ses standards de qualité selon l'évolution technologique.

L'avancement des connaissances scientifiques s'effectue, entre autres, grâce au partage des connaissances entre les divers laboratoires dans le monde. Afin d'améliorer le savoir-faire de son personnel, le Laboratoire doit aussi contribuer à ces échanges en effectuant notamment des recherches et du développement pour de nouvelles applications en sciences judiciaires. Pour ce faire, il doit disposer d'un personnel en nombre suffisant et doté d'une formation scientifique propre au domaine judiciaire.

Le Laboratoire doit demeurer un centre d'excellence crédible pour toutes les parties et capable d'exercer au

Québec et, dans certains champs d'expertise à l'extérieur de la province, un leadership en sciences judiciaires et en médecine légale. Il doit donc maintenir un seuil de développement minimal dans chacun des secteurs, tant pour son personnel que pour son équipement scientifique.

2.3 La performance financière du Laboratoire

En matière d'expertises judiciaires, le travail doit être rigoureux, de qualité et réalisé à l'intérieur d'un délai qui répond aux besoins de ses clients. Le Laboratoire doit continuer à s'efforcer d'être le plus efficient possible tout en maintenant la qualité de ses services à un niveau élevé.

Pour y parvenir, le Laboratoire escompte :

- maintenir les coûts de production de ses produits et services le plus bas possible;
- optimiser le niveau des revenus autonomes.

3 LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Enjeu 1 - Satisfaire les besoins de la clientèle		
Orientation 1 - Optimiser l'offre de services en fonction des ressources disponibles et des besoins des clients		
OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES
Objectif 1 - Réaliser un protocole de relations avec la clientèle afin d'optimiser l'utilisation des ressources et la satisfaction des clients	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réunion du comité consultatif 2. Réalisation et diffusion d'un protocole de relations avec la clientèle 3. Révision et consolidation du plan de formation pour la clientèle 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Deux réunions par année 2.a Réalisation d'un programme d'accessibilité en ligne 2.b Élaboration d'une déclaration de services spécifique à la clientèle du Laboratoire 3. Réalisation d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle
Objectif 2 - Élaborer un cadre fonctionnel afin de gérer la demande de services des clients en fonction des ressources disponibles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaboration d'un cadre de critères décisionnels permettant d'évaluer les expertises offertes 2. Application du cadre de critères décisionnels 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Diffusion du cadre de critères décisionnels au cours de l'année 2. Évaluation d'un secteur d'expertise existant (médecine légale)

Enjeu 2 - Maintenir, développer et optimiser la capacité scientifique

Orientation 2 - Développement et adaptation continue du mode de production

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES
<p>Objectif 3 - Gérer de façon proactive le maintien et le développement de la capacité scientifique de chacun des secteurs d'activité</p>	<p>1. Maintien du comité sur la formation et le développement de la capacité scientifique</p> <p>2. Réalisation du programme de formation et de développement de la capacité scientifique</p>	<p>1. Trois réunions par année</p> <p>2. Degré de réalisation du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trois services présenteront chacun le résultat d'un projet de développement dans un congrès scientifique - Trois services publieront chacun un article scientifique durant l'année
<p>Objectif 4 - Optimiser, par une mise à jour continue des processus, le rapport entre la capacité de production et la demande</p>	<p>1. Diminution des délais de réalisation</p>	<p>1. Élaboration d'un plan d'action visant à améliorer les délais</p>

Enjeu 3 - Moderniser le modèle organisationnel		
Orientation 3 - Gestion par résultats		
OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES
Objectif 5 - Planter un nouveau modèle organisationnel adapté à l'évolution des rapports avec les clients, de l'offre de services et du cadre décisionnel	1. Obtention du statut d'agence gouvernementale	1. En attente des décisions ministérielles et gouvernementales
Objectif 6 - Organiser un système d'information de gestion par résultats	1. Implantation d'un système d'information de gestion par résultats 2. Obtention de l'accréditation ISO 17025	1. Mise en œuvre du système d'information de gestion 2. Automne 2007

4 LE NIVEAU D'EXPERTISES À RÉALISER

SECTEURS D'EXPERTISE	EXPERTISES RÉALISÉES 2005-2006	EXPERTISES RÉALISÉES 2006-2007	EXPERTISES À RÉALISER 2007-2008
Médecine légale			
- Autopsies	682	660	650
- Autres ¹	170	140	150
Toxicologie	2 979	2 967	3 000
Biologie/ADN	4 319	4 691	4 500
Balistique	1 502	2 067	1300 ²
Chimie, incendies et explosions	717	694	700
Documents	281	235	275
Imagerie	285	235	250
Appareils de jeux			
- Certification, autorisation, catégorisation, autres tests de laboratoire	154	148	~ 50 ³
- Vérification de conformité en casino	7 816	14 711	6 000
- Audits du système de loterie vidéo	11 fois	8 fois	11fois

1. Expertises en odontologie, anthropologie, radiologie, cardiopathologie, neuropathologie et microbiologie.
2. Cette légère diminution du nombre d'expertises à réaliser pour 2007-2008 est temporaire et essentiellement due à la nomination d'un professionnel à un poste de cadre et au congé de maternité d'une professionnelle pour une période d'une année.
3. En 2007-2008, une refonte du protocole de certification sera mise en œuvre et la référence aux résultats des années antérieures devra être réajustée en conséquence.

5 LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ SCIENTIFIQUE

En mars 2006, un comité chargé d'assurer l'essor des sciences judiciaires a été créé au Laboratoire. Composé d'un représentant de chacun des services, le comité a pour objectif de définir les besoins de développement auprès de la direction et d'encourager les efforts déployés pour y parvenir.

Ce comité endossera, pour une seconde année, le parrainage de tous les projets destinés à faire avancer les connaissances et l'expertise dans chacun des services du Laboratoire.

Direction de la médecine légale et de la toxicologie

Médecine légale

Durant l'exercice 2007-2008, le Service de médecine légale orientera les efforts de développement vers l'atteinte de trois objectifs :

Assurer l'accessibilité d'outils de développement scientifique en médecine légale par :

- La consolidation d'une base de données sur la nature des dossiers de médecine légale de 2000 à 2006;
- L'organisation d'un système de références bibliographiques.

Améliorer la qualité des pratiques au quotidien par :

- La mise à niveau de la procédure de séchage des vêtements des victimes afin de minimiser encore plus le risque de perdre des éléments de preuve;

- L'implantation définitive de l'imagerie numérique dans l'analyse microscopique.

Assurer le rayonnement du Laboratoire par :

- Des présentations dans des congrès internationaux (International Association of Forensic Sciences, American Academy of Forensic Sciences, American Association of Pathologists Assistants);
- La publication mensuelle d'articles spécialisés en pathologie.

Toxicologie

D'année en année, le Service de toxicologie doit maintenir des efforts importants pour améliorer ses capacités de dépistage des substances toxiques. D'ici le 31 mars 2008, le service projette de réaliser :

- La mise à jour de la banque de références des médicaments et drogues (entre autres les analogues du GHB), ce qui permettra d'augmenter la capacité du dépistage toxicologique;
- Une étude statistique des différents paramètres (délai, matrices, résultats toxicologiques, etc.) observés dans les dossiers d'agression sexuelle en 2005 et 2006;
- La constitution d'une banque de données visant la détermination de marqueurs biochimiques dans les cas de déshydratation;

- La mise au point d'une 2^e méthode validée pour le dépistage et la quantification des principales amphétamines dans les matrices biologiques;
- L'élaboration d'une méthode d'analyse de l'insuline exogène dans les milieux biologiques;
- L'achèvement du projet de comparaison des analyses immunologiques FPIA vs CEDIA amorcé en 2006-2007.

Pour assurer le rayonnement du Laboratoire, le Service de toxicologie se fixe pour objectif de présenter les résultats d'un projet de développement au congrès de la Society of Forensic Toxicologists qui aura lieu en Caroline du Nord, en 2008.

Direction de la biologie/ADN

En 2007-2008, la Direction de la biologie/ADN planifie la réalisation des projets variés tels que la validation de trousse d'analyse, l'amélioration de certaines méthodes déjà en usage, etc. D'ici le 31 mars 2008, les spécialistes projettent de :

- Vérifier la présence d'ADN en quantité suffisante sur les douilles éjectées des armes à feu;
- Faire la collecte de données sur l'identification humaine par profil génétique dans les dossiers d'agression sexuelle, à partir des prélèvements de divers types;
- Vérifier la fiabilité d'une nouvelle méthode de détection de l'amylase, un marqueur pour la présence de la salive;
- Élaborer une nouvelle méthode pour améliorer l'efficacité d'élution des spermatozoïdes et de leurs substrats

- Tester et valider l'emploi d'une nouvelle trousse pour déterminer les profils génétiques sur 15 ou 16 sites génétiques à la fois;
- Tester et valider une nouvelle trousse pour quantifier l'ADN masculin.

Durant les dernières années, la Direction de la biologie/ADN s'est distinguée sur la scène internationale par la qualité des travaux qu'elle a présentée, notamment ceux touchant la robotique. Durant l'exercice 2007-2008, la direction entend maintenir cette visibilité par :

- Cinq présentations orales à la réunion francophone de l'International Society for Forensic Genetic (Nantes, mai 2007);
- Trois présentations orales au 4^e Forensic DNA Workshop (Toronto, mai 2007);
- Une présentation orale et une affiche au 4^e Congrès international francophone sur l'agression sexuelle (Paris, septembre 2007);
- Deux affiches au 22^e congrès de International Society for Forensic Genetic (Copenhague, août 2007);
- Trois affiches au 18^e symposium de Promega (Hollywood, octobre 2007).

Finalement, les résultats de travaux de développement réalisés dans les années antérieures feront l'objet d'une publication dans diverses revues scientifiques. L'objectif est de quatre publications.

Direction de la balistique et de la chimie

Service de chimie/incendies/explosions :

Au cours de l'année 2006-2007, les spécialistes de ce service ont pris part à deux projets d'importance qui s'étendront sur plusieurs années. L'un porte sur l'amélioration des techniques d'analyse de substances inorganiques au Laboratoire et le second sur le dépistage de substances explosives dans un contexte de lutte contre le terrorisme.

- L'analyse de substances inorganiques :

En mars 2007, le représentant du service a déposé, au comité de développement scientifique, une revue de la littérature démontrant la polyvalence des applications de l'analyse par plasma-induit/spectrométrie de masse (ICP/MS) à une variété d'échantillons judiciaires. En 2007-2008, l'objectif sera d'étoffer ce dossier avec des données techniques réelles; il s'agira de réaliser sur un ICP/MS à ablation au laser (en sous-traitance) l'analyse d'échantillons judiciaires tels que le verre, certains métaux et matériaux inorganiques.

- La recherche de traces d'explosif dans l'environnement :

En janvier 2007, le service s'est associé au programme de recherche fédéral sur les technologies utilisées pour lutter contre le terrorisme (IRTC). Dans le but de valider des analyses instrumentales de haute sensibilité, pour dépister des traces d'explosifs dans un environnement suspect, il est essentiel de démontrer dans un envi-

ronnement quelconque qu'il y a présence ou non, soit à l'état naturel, soit par pollution industrielle, des résidus identiques ou analogues à des produits explosifs. En 2007-2008, la contribution du Laboratoire sera d'évaluer et d'identifier les ressources nécessaires pour procéder à un vaste échantillonnage environnemental dans la province de Québec.

Service de balistique

Le Service de balistique se joindra au programme de chimie en identifiant qualitativement et quantitativement les échantillons admissibles à l'analyse par ICP/MS et en réalisant des tests pilotes dans le but de démontrer le pouvoir discriminatoire ou identificateur du résultat ainsi obtenu.

Direction des appareils de jeux, documents et imagerie

Service des appareils de jeux

Durant l'exercice 2007-2008, le Service des appareils de jeux (SAJ) connaîtra une réorganisation complète et profonde de ses pratiques traditionnelles. En effet, en avril 2007, le SAJ et Loto-Québec ont conclu une entente qui comporte l'implantation d'un nouveau protocole de certification impliquant la coexistence de deux processus, l'un d'orientation scientifique et l'autre administratif :

- Le premier, semblable au processus actuel, consistera à tester et à certifier tous les équipements comportant des nouvelles technologies, de nouvelles plateformes informatiques. Ce processus posera un défi sans précédent

puisque les spécialistes du service auront à composer constamment avec l'inédit. Il est déjà possible d'anticiper qu'il sera nécessaire de reformuler l'approche conceptuelle de la certification de même que l'organisation du travail.

- Dans le second processus, les secondes et nième versions de ces appareils de jeux, de même que les programmes de jeux et les équipements appartenant à la même famille que les premiers seront dirigés vers le laboratoire d'un sous-traitant. Celui-ci effectuera des tests en fonction des normes québécoises établies par le SAJ. Par la suite, en se basant sur une étude du dossier du produit en cause et sur les résultats des tests du sous-traitant, le SAJ délivrera un certificat de conformité qui permettra à Loto-Québec d'exploiter l'appareil. Comme le SAJ n'aura pas effectué lui-même les analyses, on comprend dès lors que le certificat donné ne comportera pas de caution scientifique (comme tout rapport d'expertise émanant du LSJML, et qu'il s'agira donc d'un document administratif).

Service des documents

Durant l'exercice 2007-2008, les spécialistes du service mèneront à terme deux projets de développement amorcés l'an dernier :

- Poursuite de l'étude sur la variabilité de l'écriture chez les scripteurs ambidextres;
- Validation et documentation de la nouvelle méthode d'analyse des encres par HPLC mise au point durant l'hiver dernier.

Service de l'imagerie

Autrefois désigné sous le nom de Service de photographie, 95 % des activités de ce département étaient internes au LSJML et destinées à la production de photographies conventionnelles pour illustrer des pièces à conviction et mettre en évidence les caractéristiques sur lesquelles les spécialistes des différentes disciplines basaient leurs expertises.

Depuis l'apparition de la photographie numérique et de ses multiples applications, les activités du service se sont diversifiées. Le personnel offre maintenant à une clientèle externe des services de récupération et de reproduction d'images de bande vidéo. À l'interne, ses activités se répartissent entre la photographie de pièces à conviction et la préparation du matériel visuel nécessaire aux multiples conférences que le personnel du Laboratoire présente sur la scène provinciale, nationale et internationale. Ce développement s'est fait au gré de la demande et de la disponibilité des techniques d'imagerie.

Afin de s'assurer que les ressources sont réparties et utilisées avec le plus d'efficacité possible, afin d'être prêt à saisir toutes les possibilités offertes par les technologies de pointes, un moment de réflexion s'impose :

Durant l'exercice 2007-2008, le Service d'imagerie procédera au bilan qualitatif et quantitatif de la diversité des services offerts. Il procédera, au besoin, à un étalonnage « benchmarking ». Il indiquera les points forts et les points faibles et dégagera les orientations nécessaires pour maintenir sa capacité et déterminer les axes d'un développement conforme aux besoins du LSJML et de ses clients.

6 LES PROJETS SPÉCIAUX

6.1 Planification stratégique

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale aura atteint à la fin du présent exercice budgétaire la dernière année de sa planification stratégique 2005-2008.

La plupart, sinon la grande majorité, des objectifs et des cibles fixés lors de la préparation de cet exercice auront été réalisés.

Sur le plan des enjeux, plus spécifiquement l'enjeu 1 « *Satisfaire les besoins de la clientèle* », nous aurons assisté à la formation du Comité consultatif du Laboratoire lequel a déjà tenu deux rencontres.

Quant à l'enjeu 2 « *Maintenir, développer et optimiser la capacité scientifique* », les scientifiques du Laboratoire ont participé à la création d'un comité sur la formation et le développement de la capacité scientifique.

De même, relativement au troisième enjeu « *Moderniser le modèle corporatif* », notre organisation aura préparé au cours de cette période un plan stratégique, une convention de performance et d'imputabilité de même qu'une entente de gestion.

Les négociations sont toujours en cours avec le Secrétariat du Conseil du trésor quant à la possibilité de transformer notre laboratoire en agence ministérielle.

La nomenclature succincte des résultats obtenus lors de ce premier exercice de planification stratégique allié au désir d'offrir constamment un service de qualité à notre clientèle et à nos collaborateurs nous incitent à poursuivre plus à fond l'analyse de nos méthodes de travail et des outils mis à notre disposition.

C'est pourquoi, nous entreprendrons comme organisation et dès l'automne 2007 une nouvelle planification stratégique de notre laboratoire pour la période 2008-2011.

6.2 Laboratoire en ligne

Au cours des deux dernières années, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale a amorcé une réflexion afin d'être plus efficace dans la livraison de services publics et d'atteindre ainsi les objectifs du gouvernement en ce sens. Le laboratoire a donc commandé une étude de ces systèmes d'information, tant du côté de la prestation de services que de l'administration. Les résultats de cette étude ont révélé qu'afin d'améliorer l'efficacité de l'organisation dans sa prestation de service public, le Laboratoire devait améliorer la gestion des demandes d'expertises judiciaires. Pour ce faire, elle recommandait de concevoir un formulaire en ligne afin de remplacer le formulaire papier de demande d'expertise (LSJML-32).

À la suite de ces recommandations, le Laboratoire a décidé d'aller de l'avant et de créer un formulaire de demande d'expertise accessible dans l'extranet du Laboratoire ainsi qu'un outil de suivi en ligne des demandes en traitements au Laboratoire afin que les corps policiers puissent effectuer le suivi d'un dossier sans avoir à téléphoner au Laboratoire. Le système sera fonctionnel en juin 2007 et sera implanté graduellement auprès de tous les corps policiers du Québec.

7 LES RESSOURCES NÉCESSAIRES

Pour réaliser ses objectifs opérationnels, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale évalue ses dépenses à 13 340,4 k\$ pour l'exercice financier 2007-2008.

	PROJECTION DE DÉPENSES 2007-2008 (en k\$)	CRÉDITS ALLOUÉS 2007-2008 (en k\$)	PRÉVISION DE REVENUS AUTONOMES (en k\$)
Budget de fonctionnement	9 938,6	6 119,4	3 819,2¹
Budget de fonctionnement et de capital centralisé			
Télécommunications, loyer et frais d'exploitation	2 941,4	2 941,4	
Capital	460,4	460,4	
TOTAL	13 340,4	9 521,2	3 819,2

Effectif autorisé (équivalent temps complet)	134 ETC
---	----------------

- La prévision de revenus autonomes est de 3 819,2 k\$ pour l'exercice financier, soit :
 - des revenus de services accessoires (250,0 k\$).
 - des revenus découlant du contrat avec Loto-Québec (868,0 k\$),
 - du financement du gouvernement fédéral pour les analyses biologiques (2 701,2k\$).

Autofinancement du Laboratoire

Le Laboratoire a comme objectif d'atteindre le niveau de 30 % de sa part d'autofinancement des dépenses de fonctionnement.

8 LES FACTEURS DE CONTINGENCE

La réalisation des objectifs du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale dépend de certains facteurs qui peuvent influencer l'atteinte des résultats, à savoir :

- les modifications législatives, particulièrement au *Code criminel*;
- la fluctuation de la demande selon, notamment, le nombre d'événements criminels et l'intensité de certaines opérations policières;
- la concentration de la demande dans certains services dont les ressources sont limitées;
- la grande difficulté et même l'impossibilité de remplacer un membre du personnel en absence prolongée, à cause de la nature ultraspécialisée des travaux ou de contingences budgétaires;
- la difficulté d'évaluer toujours avec précision la durée pour réaliser des expertises;
- la disponibilité des équipements spécialisés;
- la fluctuation des budgets des clients;
- les bris d'équipement.

9 APPROBATION DU PLAN D'ACTION

Dans un souci de transparence et conformément à l'obligation de rendre compte de ses activités, le Laboratoire a soumis au sous-ministre et au ministre de la Sécurité publique son plan d'action 2007-2008. Ce dernier a été approuvé à Québec, le 16 août 2007.

Original Requis et Signé

Yves « Bob » Dufour
Directeur général

Original Requis et Signé

Paul Girard
Sous-ministre

Original Requis et Signé

Jacques P. Dupuis
Ministre

ÉDIFICE WILFRID-DEROME
1701, rue Parthenais, 12ème étage
Montréal, Québec
H2K 3S7

Téléphone : 514 873-2704
Télécopieur : 514 873-4847

Courrier électronique : lsjml@msp.gouv.qc.ca
Site internet : www.msp.gouv.qc.ca/lab0

